

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 20 Mars 2025

Délibération n°20250320_11

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 45

Suppléants : 2

Pouvoirs : 11

= **VOTANTS : 58**

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : PATRIMOINE/CULTURE/TOURISME : convention d'objectifs avec l'association Les Marguerites dans le cadre des activités de promotion et médiation culturelle autour des arts singuliers au sein de la Maison du Patrimoine à TUSSON

Le jeudi 20 Mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 14 Mars 2025, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle d'AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle - HENTRY Jimmy - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine - CLAVAUD Gérard - TEILLET Anne MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-COMBAUD Alain pouvoir à MICHONNEAU Patrick

2 CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

3-CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian

4-CHABAUTY James pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Marc

5-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE Véronique

6-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à BOIREAUD Ph.

7-MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND D.

8-TURLLOT Françoise pouvoir à CLAVAUD Gérard

9- PINTUREAU Romain pouvoir à KAUD Pascal

10- SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

11- GOYAUD Philippe pouvoir à JÉROME Géraldine

Absents/excusés : BOUYSSSET Céline – FLAUD Yves - MAHÉ Jacques – ROULAUD Jean-Jacques - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - PINGANAUD Paul - SEMON Laura - BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : PATRIMOINE/CULTURE/TOURISME : convention d'objectifs avec l'association Les Marguerites dans le cadre des activités de promotion et médiation culturelle autour des arts singuliers au sein de la Maison du Patrimoine à TUSSON

Vu les statuts communautaires de la Communauté de communes Cœur de Charente, et notamment la compétence communautaire au titre des équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°20240229_08 modifiant la définition de l'intérêt communautaire des compétences communautaires,

Monsieur le Vice-Président en charge du patrimoine, de la culture et de la communication rappelle que la Communauté de communes gère l'espace d'exposition de la maison du patrimoine à Tusson. A ce titre et suite au départ de l'association MARPEN en 2020, la Communauté de communes organise des expositions temporaires estivales au sein de l'espace muséographique.

Avec l'appui de Charentes Tourisme dans un premier temps puis en lien avec un porteur de projet, une réflexion a été menée pour valoriser le lieu à l'année et lui offrir une plus grande visibilité avec des perspectives de retombées touristiques et culturelles plus fortes.

Depuis un an maintenant un projet muséographique autour des arts singuliers est en construction en partenariat avec Joël BRETON, ancien directeur artistique, désormais à la retraite, de la salle de spectacle La Palène à Rouillac.

Ce projet autour des arts singuliers est un projet ambitieux d'envergure nationale susceptible d'apporter des retombées touristiques en Charente et plus particulièrement en nord Charente.

Le porteur de projet a créé l'association Les Marguerites dont l'objet social est la valorisation et la promotion des arts singuliers

Il est proposé d'engager un partenariat avec l'association pour la saison 2025.

En contrepartie d'une subvention de 10 000 €, l'association s'engage à assurer les missions suivantes : exposition et médiation pour les arts singuliers, communication des expositions et des animations objets de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le partenariat avec l'association Les Marguerites dont le siège social est établi à Tusson ;**
- **D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs précitée, ci-annexée ;**
- **D'INSCRIRE les crédits afférents au titre du budget primitif 2025 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Christian CROIZARD**

